

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Florian Gander, Henry Rappaz,
André Python, Sandro Pistis, Jean-François
Girardet, Thierry Cerutti, Roger Golay, Pascal
Spuhler, Dominique Rolle, Guillaume Sauty,
Christophe Andrié, Marie-Thérèse Engelberts*

Date de dépôt : 19 octobre 2011

Proposition de motion

contre la sous-enchère salariale venue de l'Europe et pour un meilleur contrôle des régies publiques autonomes

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que nous avons appris par la presse l'existence de plusieurs cas de sous-enchère salariale dans des régies publiques autonomes, en particulier aux SIG ;
- que les régies publiques autonomes ne peuvent exercer un contrôle suffisant sur les entreprises de sous-traitance ;
- que malgré leur bonne volonté il y a des cas de sous-enchère salariale ;
- que les régies publiques autonomes se doivent de montrer l'exemple en matière d'engagement du personnel ;
- que les entreprises et travailleurs genevois se retrouvent en situation de concurrence déloyale face à des sous-traitants qui peuvent faire baisser les prix grâce à des salaires très bas ;

invite le Conseil d'Etat

- à augmenter rapidement l'effectif des inspecteurs de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail ;
- à mettre en place un groupe de travail à l'OCIRT qui sera chargé du contrôle des régies publiques autonomes ;

- à faire un rapport sur toutes les entreprises de sous-traitance qui travaillent en relation avec les régies publiques autonomes de Genève.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La presse nous a appris, en octobre 2011, que plusieurs cas de sous-enchère salariale ont été découverts, auprès d'entreprises étrangères travaillant sur les chantiers des Services industriels de Genève (SIG). Dans un cas, il s'agirait d'ouvriers français payés 10,50 euros de l'heure, ce qui est nettement au-dessous des salaires habituels de 25 à 31 francs de l'heure. Dans un autre cas, concernant la pose de panneaux solaires sur Palexpo, des ouvriers roumains auraient été payés 10 euros de l'heure pour le compte d'une entreprise sous-traitante qui travaille pour les SIG.

Aujourd'hui, en raison de l'ouverture irresponsable des frontières et malgré les contrôles actuels, il semble difficile d'empêcher la sous-enchère salariale. Comment une entreprise genevoise, qui doit payer des salaires deux fois plus importants, peut-elle être compétitive dans de telles conditions ?

Les régions publiques autonomes, comme les SIG, ne sont pas outillées pour protéger les entreprises et travailleurs locaux contre cette concurrence, qui casse le niveau habituel des salaires.

Il est certain que les cas de sous-enchère dont nous avons connaissance ne sont que la pointe émergée de l'iceberg. Cela n'est pas tolérable.

Aujourd'hui, nous avons un organe qui a la compétence de contrôler ces entreprises, mais il se retrouve malheureusement en sous-effectif. Actuellement, nous disposons d'un nombre insuffisant d'inspecteurs pour tout le canton et cela n'est pas gérable. Il est donc temps que nous nous dotions d'une véritable équipe, afin d'enrayer les cas de sous-enchère salariale. Nous devons montrer aux entreprises que la loi en matière de travail est égale pour tous et qu'il n'y a pas de passe-droit.

Les conditions de travail doivent être équitables pour tous. Les régions publiques autonomes sont en partie le reflet de notre canton. Elles doivent montrer l'exemple au même titre que l'Etat de Genève et les communes.

Nous devons nous montrer responsables face au dumping salarial. C'est pour cela que je vous demande, Mesdames et Messieurs les députés, de donner bonne suite à la présente motion.